Soutenu et financé par

LE SYSTÈME DE SANTÉ FRANÇAIS

LA DIMENSION GÉOGRAPHIQUE

Bienvenue sur cette vidéo du programme d'auto-formation à la démocratie en santé. Elle est consacrée à l'étude de l'agencement géographique du système de santé, ce que nous avons appelé « dimension géographique ».

Le système de santé peut être découpé en 4 niveaux, allant du plus proche de nous, le **local**, au plus éloigné, le **national**, en passant par le **territorial** et le **régional**. Cette mise en perspective met en évidence la volonté de **réorganisation du système de santé autour d'une médecine de proximité**.

En effet, **au niveau local,** le système de santé s'ordonne autour du domicile avec :

- les soins de premier recours représentés par les professionnels de ville intervenant en première intention,
- les établissements de proximité,
- et un ensemble de dispositifs de coordination qui assurent la prise en charge de populations spécifiques, comme par exemple les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, plus connus sous le nom d'EHPAD.

Le niveau territorial découpe la région en plusieurs zones appelées « territoires » qui sont définies par les ARS. A ce niveau, le système s'enrichit :

- des Groupements Hospitaliers de Territoires (GHT),
- des Communautés Professionnelles des territoires de Santé (CPTS),
- de structures de prise en charge médico-social et sociales telles que les SAMSAH ou Services d'Accompagnement Médico-Social des Adultes Handicapés,
- de dispositifs de coordination territoriaux, dont les DAC, Dispositifs d'Appui à la Coordination des parcours complexes de santé des patients quel que soit leur âge ou leur pathologie,
- d'une instance de démocratie sanitaire, les Conseils Territoriaux de Santé,
- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie.

Au niveau régional, l'ARS guide l'ensemble des structures locales et territoriales selon le Projet Régional de Santé (PRS). Les professionnels de santé sont regroupés en URPS.

© UNIVERSITE DES PATIENTS – SORBONNE UNIVERSITE – 2022

Au niveau national, le Ministère des Solidarités et de la Santé édite la Stratégie Nationale de Santé en concertation avec les différents acteurs et l'avis consultatif de la Conférence Nationale de Santé (CNS). Le système se complète des agences indépendantes de santé comme par exemple la Haute Autorité de Santé, l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé, le Haut Conseil de la Santé Publique ou le Conseil Economique des Produits de Santé.
A ce niveau il existe également des organismes de protection, prévoyance et réparation, tels que la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie, les complémentaires santé ou encore la CCI, ou Commission de Conciliation et d'Indemnisation des accidents médicaux.

Les usagers disposent d'un ensemble de lieux de représentation au sein de ces diverses organisations, comme par exemple le Conseil de Surveillance et le Conseil Régional de la Santé et de l'Autonomie, au sein des ARS. Ils sont également représentés au sein des Commissions Des Usagers ou CDU, dans les établissements de santé.
Ces fonctions de représentations sont assurées par des représentants des usagers issus d'associations de patients agrées au niveau régional ou national.

Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces notions détaillées dans les fiches de votre auto-formation. Ces fiches présentent les composantes du système de santé mais aussi les instances dans lesquelles vous pouvez exercer une fonction de représentation.

Sur chaque fiche, chaque niveau possède son code couleur, identique au schéma.

© UNIVERSITE DES PATIENTS – SORBONNE UNIVERSITE – 2025

Université des Patient·es Sorbonne

SORBONNE UNIVERSITÉ

Soutenu et financé par

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Île-de-France